

Conditions de participation au jeu-concours organisé par Festool GmbH dans le cadre d'une mise à jour logicielle des machines

Version du 01/04/2026

En participant à la mise à jour logicielle pendant la période promotionnelle allant du 1er avril 2026 au 31 décembre 2026 inclus, vous avez la possibilité de participer au tirage au sort d'un lot Festool, selon les conditions suivantes.

1. Prix et déroulement de l'opération

- a. Trois lots « Festool Fanpaket » sont à gagner.
- b. Pour participer au jeu-concours,
 - ☐ connecte-toi à ton compte MyFestool,
 - ☐ effectue une mise à jour logicielle sur l'appareil de ton choix,
 - ☐ active le partage des données d'utilisation des outils afin que nous puissions vérifier la mise à jour logicielle,
 - ☐ accepte les conditions de participation.

2. Généralités

- a. Sont autorisées à participer toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans au moment de leur participation et ayant leur siège social ou leur domicile permanent en Allemagne (« participants »). Les employés du groupe TTS, leurs proches ainsi que les revendeurs partenaires affiliés sont exclus du jeu-concours. La participation suppose en outre que le participant ait rempli le formulaire d'inscription au jeu-concours de manière complète et correcte, qu'il se soit inscrit dans les délais impartis et qu'il accepte les conditions de participation. Une seule personne par entreprise ou par foyer est autorisée à participer. Les participations multiples par personne ne sont pas autorisées.
- b. L'organisateur du jeu-concours est Festool GmbH (ci-après « Festool »).
- c. Festool se réserve le droit de disqualifier et d'exclure de toute participation future au tirage au sort les participants qui fournissent des informations erronées ou incomplètes, qui manipulent ou tentent de manipuler la procédure de participation, le jeu et/ou l'offre, et/ou qui enfreignent de manière fautive les règles de participation et/ou tentent d'influencer le tirage au sort de manière déloyale et/ou abusive. Festool se réserve le droit d'annuler le tirage au sort en tout ou en partie. Cela vaut en particulier si le tirage au sort ne peut se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, par exemple en cas de virus informatiques, de défaillances logicielles et/ou matérielles et/ou pour d'autres raisons techniques et/ou juridiques compromettant la gestion, la sécurité, l'intégrité et/ou le déroulement régulier et conforme du tirage au sort.
- d. Des lots seront tirés au sort parmi tous les participants. Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail ou par courrier.

- e. Festool décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des lots pendant leur transport vers le gagnant.
- f. Tout recours juridique est exclu, tout comme le paiement en espèces des gains. Si le gain n'est pas accepté dans les deux mois suivant la réception de la notification de gain ou si la livraison à l'adresse indiquée s'avère impossible, le droit au gain s'éteint automatiquement. Dans ce cas, Festool se réserve le droit d'attribuer ce gain à quelqu'un d'autre.

3. Protection des données

Les données à caractère personnel fournies dans le cadre du jeu-concours sont traitées par Festool GmbH aux fins de l'organisation et du déroulement du jeu-concours.

Les données suivantes sont traitées :

Catégories de données à caractère personnel	Données en ligne, données de base, caractéristiques physiques, numéros d'identification, appréciations, caractéristiques de propriété, données financières
Données à caractère personnel, comprises dans les catégories suivantes	Données d'utilisation telles que la date de la mise à jour logicielle, l'adresse e-mail, le nom, l'adresse postale, les identifiants d'identification, la propriété de l'outil

Tu trouveras toutes les autres informations concernant la protection des données à l'adresse suivante: <https://www.festool.fr/considération-juridique/protection-des-données>